PROCEDURE EXTRANAT

La FFN a modifié les procédures pour contacter les systèmes informatiques pour tous les problèmes liés à l'utilisation d'Extranat par les clubs et licenciés.

Il est donc demandé de contacter dans un premier temps les personnes référentes existantes au niveau de la région qui apporteront les réponses adaptées ou feront le nécessaire pour que la solution vous soit apportée.

La seule adresse à utiliser est : extranatinfo.bzhnatation@gmail.com

Savoir Nager en Sécurité

Rappel des procédures : pour participer aux compétitions, les nageurs de 10 ans et moins doivent être titulaires du SNS. Celui-ci est à saisir par les éducateurs sur le site dédié du Ministère : https://www.aisanceaquatique.fr/preventiondesnoyades/intervenant/

Les attestations délivrées sont ensuite intégrées chaque nuit dans Extranat.